

Du Dix Sept Janvier an mil huit cent quarante, à neuf heures du soir
ACTE DE MARIAGE de Antoine Charles Paul Groumelly
Age de vingt deux ans, né à Evreux, département de l'Eure
Profession de cultivateur, du mois de Mars
Domicilié à Evreux, département de l'Eure

N° 3 Groumelly
Antoine Antoine
Paul
Groumelly
Marie Anne
Ebrides

Et de Marie Anne Ebrides Ebrides
Age de vingt quatre ans, née à Evreux, département de l'Eure
Profession de domestique, du mois de Mars
Domiciliée à Evreux, département de l'Eure

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications faites par moi Officier public de l'Etat civil, en présence de deux témoins, au domicile de l'un des futurs époux, le jour de la célébration du mariage, conformément à l'article 103 du Code civil, sur les obligations des futurs époux, et sur les effets de leur mariage, et sur les conséquences de leur mariage, et sur les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Anne Ebrides Ebrides

En présence de St Joseph Lettey, département d'Evreux, âgé de cinquante cinq ans, profession de capitaine au régiment, et de St Joseph Lettey, département d'Evreux, âgé de vingt quatre ans, profession de cultivateur, et de St Joseph Lettey, département d'Evreux, âgé de quarant huit ans, profession de propriétaire, et de St Joseph Lettey, département d'Evreux, âgé de vingt ans, profession de cultivateur.

Après quoi, moi Officier public de l'Etat civil, en présence de deux témoins, au domicile de l'un des futurs époux, le jour de la célébration du mariage, conformément à l'article 103 du Code civil, sur les obligations des futurs époux, et sur les effets de leur mariage, et sur les conséquences de leur mariage, et sur les devoirs respectifs des époux.

Signature de Groumelly, Ebrides, Lettey, etc.



Du Dix Sept Janvier an mil huit cent quarante, à cinq heures du soir
ACTE DE MARIAGE de Eugène Honoré Lally
Age de vingt deux ans, né à Evreux, département de l'Eure
Profession de cultivateur, du mois de Mars
Domicilié à Evreux, département de l'Eure

N° 4 Lally
Eugène Honoré

Et de Sophie Jeanne Bonnaud
Age de vingt deux ans, née à Evreux, département de l'Eure
Profession de domestique, du mois de Mars
Domiciliée à Evreux, département de l'Eure

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications faites par moi Officier public de l'Etat civil, en présence de deux témoins, au domicile de l'un des futurs époux, le jour de la célébration du mariage, conformément à l'article 103 du Code civil, sur les obligations des futurs époux, et sur les effets de leur mariage, et sur les conséquences de leur mariage, et sur les devoirs respectifs des époux.

Et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Sophie Jeanne Bonnaud et l'autre Eugène Honoré Lally

En présence de St Joseph Lettey, département d'Evreux, âgé de cinquante cinq ans, profession de capitaine au régiment, et de St Joseph Lettey, département d'Evreux, âgé de vingt quatre ans, profession de cultivateur, et de St Joseph Lettey, département d'Evreux, âgé de quarant huit ans, profession de propriétaire, et de St Joseph Lettey, département d'Evreux, âgé de vingt ans, profession de cultivateur.

Après quoi, moi Officier public de l'Etat civil, en présence de deux témoins, au domicile de l'un des futurs époux, le jour de la célébration du mariage, conformément à l'article 103 du Code civil, sur les obligations des futurs époux, et sur les effets de leur mariage, et sur les conséquences de leur mariage, et sur les devoirs respectifs des époux.

Signature de Lally, Bonnaud, Lettey, etc.